

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, le gouvernement s'est employé vigoureusement à ce que les négociations de l'Uruguay Round, dans le cadre du GATT, soient menées à bien, ce qui contribuera dans une large mesure à résoudre certains problèmes concernant les modes de règlement des différends que les États-Unis ont décidé d'invoquer de façon tout à fait déraisonnable et injustifiée.

Évidemment, lors de l'adoption de l'ALENA, notre gouvernement a aussi exigé que le Canada, les États-Unis et le Mexique discutent entre eux de diverses pratiques, surtout des mesures antidumping auxquelles les États-Unis recourent plus qu'à toutes autres pour exercer un harcèlement constant à l'égard des exportations canadiennes destinées aux États-Unis, cela, en vue de trouver une solution à ce genre de problème.

* * *

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

D'après un rapport récent, les usines de pâtes et papiers prévoient faire de 15 000 à 20 000 mises à pied avant l'an 2000. Étant donné que cette industrie est l'une des plus anciennes et des plus importantes du secteur manufacturier au Canada, en raison tant de sa contribution à l'économie nationale que du nombre d'emplois qu'elle procure, quelles mesures le gouvernement prend-il pour empêcher ces mises à pied massives qui auraient un effet dévastateur sur ma province, le Nouveau-Brunswick, et sur l'ensemble du Canada?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue, je reconnais l'importance capitale de cette industrie qui emploie actuellement plus de 72 000 Canadiens et qui soutient l'économie d'innombrables collectivités rurales d'un océan à l'autre.

Le ministre du Développement des ressources humaines, ses collègues du Cabinet et moi-même examinons actuellement ce rapport qui a été commandé par le ministère. Les recommandations clés du rapport au sujet de la formation accrue sont certainement très compatibles avec la ferme détermination du ministre de mettre notre main-d'œuvre au travail.

Je tiens à assurer à la Chambre que notre gouvernement travaillera en étroite collaboration avec tous ses partenaires pour trouver des solutions novatrices qui aideront et revitaliseront cette industrie ainsi que les collectivités touchées.

* * *

L'AGENT TODD BAYLIS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, l'agent Todd Baylis sera enterré aujourd'hui.

Lundi, le ministre du Développement des ressources humaines a dit que l'homme qui a été accusé du meurtre de cet agent n'avait pas été expulsé parce que le gouvernement canadien avait eu de la difficulté à obtenir des documents de voyage pour lui. Nous avons appris depuis que les documents de voyage de Clinton Gayle étaient en règle, mais que le ministère de l'Immigration avait perdu son dossier. Le consul-général de la Jamaïque a affirmé que son bureau n'avait aucun dossier prouvant que les autorités canadiennes avaient demandé de tels documents.

Le ministre a promis de faire une enquête immédiatement après cette tragédie. La session est sur le point de prendre fin. Nous voulons une réponse aujourd'hui. Le ministre de l'Immigration peut-il nous dire aujourd'hui quels sont les résultats de son enquête?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous voudrions encore une fois offrir nos plus sincères condoléances à la famille du policier qui a été tué dans l'exercice de ses fonctions.

Le ministre était à Toronto lundi et il a partagé la peine ressentie par la collectivité dans ces terribles circonstances. Il m'a demandé d'assurer à la Chambre que des hauts fonctionnaires sont en train de recueillir tous les faits, mais qu'il ne convient pas d'en dire plus pour le moment.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, on a dit qu'il s'agissait là d'un cas rare. Cela n'est pas de nature à reconforter la famille en cause. L'an dernier on a procédé à moins de 9 000 des 25 000 expulsions qui avaient été ordonnées. De ce nombre, plus de 3 000 ont trait à des immigrants criminels qui ne peuvent être trouvés. C'est à se demander combien il y a de Clinton Gayle en liberté.

• (1450)

Hier, les fonctionnaires de l'Immigration à Toronto ont refusé de rassembler les personnes à expulser sans l'aide de la police. Un fonctionnaire de l'Immigration a dit qu'ils n'avaient pas assez de personnel, qu'ils n'avaient ni la formation ni l'équipement voulus. Il est évident qu'il y a des trous béants dans le système.

Le ministre va-t-il amorcer une enquête exhaustive sur le système d'expulsion tout entier et rendre public son rapport avant la rentrée, en septembre, pour prévenir d'autres tragédies?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, à maintes reprises, le ministre de l'Immigration a dit à la Chambre et à l'extérieur de celle-ci qu'il ne tolérerait absolument pas ceux qui abusent du système.

Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'immigration la semaine dernière pour traiter des questions de la criminalité. Parfois, les données citées par la députée pourraient être considérées comme un peu faussées, d'autres fois pas; le problème, c'est qu'il faut tenir compte de considérations liées à la protection de la vie privée.

Le ministre a assuré à la Chambre, et je réitère cette assurance en son nom, qu'une enquête était en cours et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des Canadiens.